

toire que le Gouvernement répand dans le pays. Je ne prétends pas être versé dans la loi, mais l'honorable député d'Ontario-nord (M. Sharpe) a dit qu'un des membres de cette commission, M. Lynch-Staunton, était un des membres les plus distingués du barreau d'Ontario. Or, M. Lynch-Staunton a soutenu une opinion qu'il a publiée dans ce rapport, et le ministre de la Justice, et le sous-ministre de ce département, ont tous deux sous leur signature dit que cette opinion était entièrement erronée, — que sa prétention ne valait rien en droit. Cependant, le Gouvernement dépense des dizaines de milliers de dollars pour répandre ce rapport dans le pays, afin de préjuger l'opinion publique.

Je vous ai montré, monsieur l'Orateur, comment les honorables membres de la droite s'accordent sur les questions de droit, c'est-à-dire sur l'opinion qu'ils ont des connaissances de M. Lynch Staunton. C'est de cette façon, je crois, que les électeurs de ce pays envisageront la question. Je répète que les commissaires employés par le Gouvernement ont fait un rapport dans lequel ils disent que des sommes énormes ont été détournées de leur objet. Ceux que l'on accuse de ce méfait sont tous dans le pays; plusieurs d'entre eux sont à l'emploi du Gouvernement et celui-ci cependant ne fait rien pour faire punir ces personnes pour leur prétendue malversation.

Si ce rapport est exact, jamais un Gouvernement, dans ce pays ou dans aucun autre, ne s'est rendu coupable autant que celui-ci de fausser les fins de la justice. Les électeurs approuveront-ils cette façon d'agir? Mais si le rapport n'est pas exact, c'est alors le document la plus diffamatoire qui ait jamais été mis devant le peuple canadien — et il est publié sous les auspices du Gouvernement. Je demanderai donc aux ministres qui sont dans la Chambre, ce soir, ce qu'ils entendent faire. Il ne faut pas que la chose en reste là; il faudra instituer d'autres enquêtes pour protéger le peuple. Si le Gouvernement n'a pas de renseignements suffisants pour lui permettre de poursuivre les coupables, qu'il fasse alors une autre enquête. N'est-ce pas là le gros bon sens; n'est-ce pas raisonnable? C'est ce que le pays demandera comme il a droit de le demander, et s'il obtient justice il sera satisfait. Mais il n'obtiendra pas justice. On ne s'occupe pas des intérêts du peuple dans cette question. Le tout paraît avoir été une machination ourdie pour discréditer l'ancien Gouvernement et le parti libéral, et pour déprécier le Transcontinental national sans s'occuper des conséquences. Aucun plaidoyer, aucun argument spécieux, au-

cune tentative de cacher les faits, n'empêchera le peuple de voir clair dans ce rapport.

Il y a un homme qui, en fin de compte, est peut-être plus responsable que tous les autres de cet état de choses, c'est le premier ministre; c'est sur lui que doit peser la responsabilité.

Un des points du rapport de cette commission, c'est que si nous avions construit une ligne de qualité inférieure elle n'aurait pas coûté si cher. Il nous a fallu verser \$65,000 pour obtenir ce précieux renseignement. M. Gutelius juge inutile que la voie du Grand-Tronc-Pacifique soit droite et de niveau, mais il serait on ne peut plus heureux d'amener le Gouvernement à lui fournir l'argent nécessaire pour améliorer celle de l'Intercolonial et la redresser suffisamment. L'exécution de tels travaux, dit-il, aurait pour effet de réduire considérablement les frais d'exploitation de l'Intercolonial; mais il fait rapport que, pour le Transcontinental, cela n'est pas nécessaire. Il est de toute évidence qu'il y a dans ce raisonnement une lacune. Je le répète, tout cela se résume à une machination pour discréditer le parti libéral et déprécier le Transcontinental. Peut-être a-t-on voulu, par là, empêcher le Grand-Tronc-Pacifique de prendre possession de la ligne une fois achevée, afin de la passer à une autre compagnie, au Pacifique-Canadien, par exemple, et priver le peuple des avantages de la concurrence. Le président du Grand-Tronc-Pacifique, M. Chamberlain, a déjà prévenu le Gouvernement qu'il pourrait bien ne pas prendre possession de la ligne si l'on persistait à en modifier les pentes comme on a commencé à le faire; qu'il ne voudrait pas se rendre responsable de l'exploitation de la ligne dans de telles conditions. Il n'y a pas un Gouvernement qui se soit jamais trouvé dans une situation plus insoutenable, plus déraisonnable, plus directement contraire aux intérêts du peuple que ne l'est celui-ci actuellement.

M. A. SEVIGNY propose le renvoi de la discussion.

(Sur motion de M. Hazen, la séance est levée à onze heures du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'HON. THOMAS-S. SPROULE.

Mardi, 31 mars 1914.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.